

# **BORDEAUX MÉTROPOLE**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX MÉTROPOLE**

**Séance du 29 mai 2015  
(convocation du 22 mai 2015)**

Aujourd'hui, Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Quinze à 09 Heures 30, le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPÉ, Président de BORDEAUX MÉTROPOLE.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. JUPPÉ Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HÉRITIÉ Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

### **EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :**

M. CAZABONNE Alain à M. JUPPÉ Alain à partir de 12h20  
M. PUJOL Patrick à M. SUBRENAT Kévin à partir de 12h20  
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10h10  
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h55  
Mme AJON Emmanuelle à M. DELLU Arnaud à partir de 12h20  
M. CAZABONNE Didier à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12h20  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h20  
Mme CUNY Emmanuelle à Mme DELATTRE Nathalie  
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis de 11h30 à 12h20  
Mme DELAUNAY Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 13h10  
M. DELAUX Stéphan à M. ROBERT Fabien à partir de 12h20  
Mme JARDINÉ Martine à Mme BOST Christine à partir de 12h20

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 11h50  
Mme LACUEY Conchita à M. PUYAUBRAU Jean-Jacques à partir de 12h20  
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice à partir de 12h20  
M. LE ROUX Bernard à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie  
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h20  
M. LOTHAIRE Pierre à Mme DESSERTINE Laurence  
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine à partir de 11h30  
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle  
M. POIGNONEC Michel à M. MARTIN Eric à partir de 11h35  
Mme RÉCALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 12h20  
M. SILVESTRE Alain à M. FRAILE MARTIN Philippe  
M. TRIJOLET Thierry à M. VERNEJOUL Michel à partir de 12h20

### **EXCUSÉS :**

M. MAMERE Noël

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Territoire de Bordeaux Métropole - Marché à bons de commande - Marché de maîtrise d'oeuvre pour les études et suivi des travaux d'ouvrages d'art - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signer**

Monsieur PUJOL présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La construction ou la restauration des ouvrages d'art sur le territoire métropolitain doit être conforme aux règles de l'art et doit tenir compte de la gestion ultérieure par le choix judicieux du type d'ouvrage et des matériaux entrant dans sa construction.

L'atteinte de ces objectifs nécessite, d'une part, une expertise technique adaptée et performante et, d'autre part, une optimisation des solutions proposées tant sur le plan technique que financier.

Le service ouvrages d'art, en fonction de son plan de charge, décidera soit de mener ces opérations en interne, soit en externe par le biais d'un bureau d'étude spécialisé. Dans ce contexte, il est nécessaire de recourir à un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction et/ou la réparation d'ouvrages d'art.

C'est pourquoi, par délibération n° 2014/0636 du 31 octobre 2014, le Conseil de Communauté a autorisé le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les études et le suivi des travaux d'ouvrages d'art, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, et a constitué un jury pour l'attribution du marché.

Le marché est un marché à bons de commande d'une durée de 4 ans, avec un montant maximum de 500 000 € HT.

Le marché a pour objet la réalisation de prestations de maîtrise d'œuvre complète ou partielle, études et ou travaux, conformément à la loi relative à la Maîtrise d'ouvrage publique (MOP), sur le territoire de Bordeaux Métropole. Ce marché concerne la conception, les études et le suivi des travaux pour la création d'ouvrages d'art neufs ou la réparation d'ouvrages existants.

Les titulaires du marché auront à assurer une partie ou la totalité des éléments de missions suivantes :

- ♦ Mission "Diagnostic" (DIAG) ;
- ♦ Mission Études préliminaires (EP) ;
- ♦ Mission Avant-projet (AVP) ;
- ♦ Mission Projet (PRO) ;
- ♦ Mission d'Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT) ;
- ♦ Mission pour l'examen de conformité au projet (visa) ;
- ♦ Mission pour la Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) ;
- ♦ Mission d'Assistance aux opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR).

Un appel d'offres ouvert a donc été lancé en application des articles 22, 24, 33 3°al, 57 à 59, 74-III. 4° a et 77 du code des marchés publics.

Un avis d'appel à concurrence a été lancé le 08 septembre 2014 au niveau européen, la date limite de réception des offres étant fixée au 20 octobre 2014.

Dix candidats ont remis une offre dans les délais.

A l'issue de l'analyse des offres, le jury réuni le 18 février 2015, a émis un avis motivé sur le classement des offres, et la commission d'appel d'offres réunie le même jour a décidé d'attribuer le marché au groupement Arcadis/Antea Group, sur la base d'un détail estimatif d'un montant de 111 150 € HT.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 5211.1, L 5217.2 et L 5217.4 ;

**VU** le code des marchés publics, et notamment ses articles 22, 24, 33 3°al, 57 à 59, 74-III. 4° a et 77 ;

**VU** la délibération n° 2014/0636 du 31 octobre 2014 par laquelle le Conseil de Communauté a désigné le jury chargé d'agréeer les candidatures et d'émettre un avis sur les offres reçues ;

**VU** l'avis du jury, réuni le 18 février 2015, et la décision de la commission d'appel d'offres, réunie le même jour, décidant d'attribuer le marché au groupement Arcadis / Antea Group sur la base d'un détail estimatif d'un montant de 111 150,00 € HT ;

**VU** les documents de la consultation et les pièces du marché mis à disposition des élus métropolitains, en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du code général des collectivités territoriales, à l'hôtel de la Métropole à la direction de la commande publique ;

**ENTENDU le rapport de présentation,**

**CONSIDÉRANT :**

Que les services métropolitains ont procédé à une mise en concurrence et une analyse des offres permettant d'obtenir les offres économiquement les plus avantageuses au sens du code des marchés publics et en fonction des critères de jugement des offres ;

Que par sa décision, la commission d'appel d'offres, en date du 18 février 2015, a attribué le marché au groupement Arcadis/Antea Group sur la base d'un détail estimatif d'un montant de 111 150 € HT ;

Qu'il y a lieu, en conséquence, d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec ce groupement ;

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer le marché avec le groupement Arcadis/Antea Group pour un montant maximum de 500 000 € HT.

**Article 2 :**

Les dépenses résultant de ce marché seront imputées au chapitre 20, compte 2031 et au chapitre 23, comptes 2313 et 2315, pour chaque exercice et entité financière (budget principal et budgets annexes) concernés.

**Article 3 :**

Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 mai 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
10 JUIN 2015

PUBLIÉ LE : 10 JUIN 2015

M. Patrick PUJOL